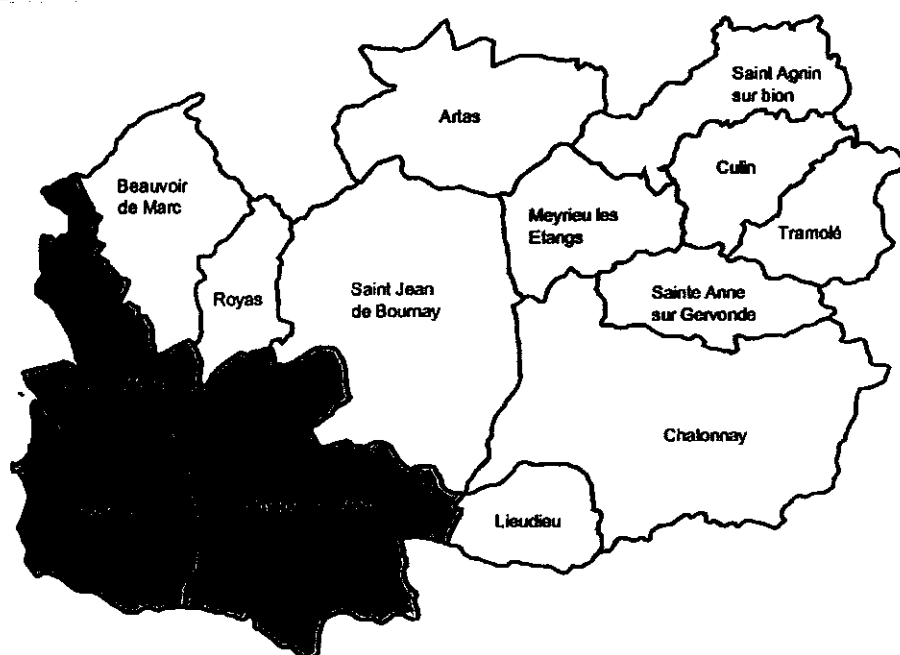


DEPARTEMENT DE L'ISERE (38)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION SAINT JEANNAISE**

**COMPTE-RENDU FINAL DES MISSIONS DE
PRESTATIONS TECHNIQUES DU SPANC**



JANVIER 2009

SAUNIER & ASSOCIÉS

Agence de Lyon
ZAC du Chêne
27, rue du 35^{ème} régiment d'aviation
69673 BRON Cédex.
Tél : 04 78 58 05 10
Fax : 04 78 58 05 72
MEMBRE DE LA CHAMBRE DES INGENIEURS CONSEILS



Référence rapport :	1CE691060003 - 01/09 - 1
Rédigé par : V.LAMBERT	SAUNIER et Associés Lyon

SOMMAIRE

INTRODUCTION P.2/6

1°BILAN DES DIAGNOSTICS P.2/6

2°BILAN DES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE P.5/6

3°BILAN DES CONTROLES DE BONNE EXECUTION DES TRAVAUX
P5/6

INTRODUCTION :

Le présent rapport présente le bilan des trois années des prestations techniques des missions du SPANC de la Communauté de Communes de la région Saint Jeannaise et notamment :

- Le bilan des diagnostics des installations d'assainissement autonome de l'ensemble des communes
- Le bilan des instructions des permis de construire concernant l'assainissement non collectif.
- Le bilan des contrôles de bonne exécution des travaux de mise en œuvre des installations d'assainissement autonomes.

19 BILAN DES DIAGNOSTICS :

Après l'achèvement des diagnostics sur la communauté de communes St Jeannaise, il est présenté le bilan suivant :

- Classement des installations selon 3 priorités définies à partir de la grille de qualité de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, permettant de répertorier les points noirs (grille de l'agence de l'eau en Annexe).
- Synthèse des diagnostics par commune (nombre de visites effectuées, refus...).

Commune	Nombre d'immeubles visités	Priorité 1 (point noir)	Priorité 2	Priorité 3	Non classé	Conformes
Artas	304	5	250	49	0	15
Beauvoir de Marc	116	1	106	9	0	0
Chatonnay	249	3	202	38	6	32
Culin	117	1	103	13	0	5
Lieudieu	91	1	78	10	2	9
Meyrieu les Etangs	100	1	78	19	2	17
Meyssiez	148	3	117	27	1	14
Royas	64	2	56	6	0	0
Savas Mepin	205	1	175	24	5	12
St Jean de Bournay	264	6	240	18	0	5
St Agnin sur Bion	148	7	121	18	2	7
Ste Anne sur Gervonde	111	3	97	9	2	8
Tramolé	184	8	144	31	1	11
Villeneuve de Marc	271	6	247	11	7	2
Total	2372	48	2014	282	28	137

Tableau 1 : classement des installations visitées par priorité

Commune	Nombre d'immeubles visités	Priorité 1 (point noir)	Priorité 2	Priorité 3	Non classé	Conformes
Artas	304	2%	82%	16%	0%	5%
Beauvoir de Marc	116	1%	91%	8%	0%	0%
Chatonnay	249	1%	81%	15%	2%	13%
Culin	117	1%	88%	11%	0%	4%
Lieudieu	91	1%	86%	11%	2%	10%
Meyrieu les Etangs	100	1%	78%	19%	2%	17%
Meysiez	148	2%	79%	18%	1%	9%
Royas	64	3%	88%	9%	0%	0%
Savas Mepin	205	0%	85%	12%	2%	6%
St Jean de Bournay	264	2%	91%	7%	0%	2%
St Agnin sur Bion	148	5%	82%	12%	1%	5%
Ste Anne sur Gervonde	111	3%	87%	8%	2%	7%
Tramolé	184	4%	78%	17%	1%	6%
Villeneuve de Marc	271	2%	91%	4%	3%	1%
Total	2372	2%	85%	12%	1%	6%

Tableau 2 : répartition en pourcentage des différentes priorités

N.B. : Attention ! Le nombre d'immeubles visités n'est pas forcément la somme des immeubles classés en priorité 1, 2 ou 3. Certains ont été contrôlé mais ne peuvent être classés (par exemple lorsque l'immeuble ne possède aucune installation d'assainissement).

Le nombre de points noirs est très faible. La majorité des installations sont classées en priorité 2. L'installation « type » est : fosse septique (de 1000 ou 1500L) suivie d'un puisard ou d'une tranchée dans le sol. Les eaux ménagères (évier, salle de bain) sont fréquemment raccordées au puisard ou à la tranchée dans le sol sans avoir été prétraitée.

La proportion d'habitations dont le système est conforme aux normes actuelles est faible (6%). Cependant ce chiffre est logique au vu de l'âge moyen des dispositifs, qui se situe aux alentours des 20-25 ans.

Commune	Nombre d'abonnés en assainissement non collectif	Nombre de visites effectuées	Refus		Absents	
			Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Meysiez	153	148	1	1%	4	3%
Villeneuve de Marc	275	271	0	0%	4	1%
Savas-Mépin	222	205	10	5%	7	3%
Chatonnay	255	249	1	0%	5	2%
Meyrieu les Etangs	101	100	0	0%	1	1%
Lieudieu	97	91	0	0%	6	6%
St Anne sur Gervonde	116	111	1	1%	4	3%
Culin	145	117	1	1%	27	19%
St Agnin sur Bion	169	148	1	1%	20	12%
Tramole	201	184	3	1%	14	7%
Saint Jean de Boumay	331	264	2	1%	65	20%
Royas	77	64	0	0%	13	17%
Artas	395	304	2	1%	89	23%
Beauvoir de Marc	141	116	1	1%	24	17%
Total	2678	2372	23	1%	283	11%

Tableau 3 : bilan des visites effectuées

Le pourcentage d'habitations qui n'ont pu être visitées est très variable suivant les communes. Dans la majorité des cas, cela est du à l'absence de l'habitant le jour de la visite malgré l'envoi d'un courrier de rendez-vous. Dans ce cas, la démarche de relance suivante a été effectuée :

1. Dépôt d'un avis de passage stipulant la date et l'heure du rendez-vous en boîte aux lettres
2. Deux appels téléphoniques en laissant un message sur répondeur le cas échéant

Les personnes dont l'installation n'a pu être contrôlée sont donc celles qui n'ont pas donné suite à nos relances. Cependant 89% des dispositifs ont pu être contrôlés.

Les refus ont été marginaux (23 au total, soit 1% du nombre total d'abonnés).

27BILAN DES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

La validation conforme des permis de construire sur l'ensemble de la Communauté de Communes St Jeannaise est fréquemment atteinte au deuxième examen.

En effet, nous avons renforcé la communication autour des mairies afin que les formulaires de demande d'installation soient systématiquement distribués aux pétitionnaires et accompagnés de la plaquette d'information sur l'assainissement non collectif. De plus, le contact direct avec les pétitionnaires a permis d'obtenir des compléments de dossier sans avoir à le rejeter une première fois.

Commune	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation
Artas	31	6
Beauvoir de Marc	18	2
Chatonnay	32	11
Culin	26	5
Lieudieu	14	2
Meyrieu les Etangs	43	7
Meysiez	5	0
Royas	2	0
Savas Mepin	24	3
St Jean de Bournay	25	4
St Agnin sur Bion	17	2
Ste Anne sur Gervonde	6	0
Tramolé	15	3
Villneuve de Marc	13	0
Total	271	45

Au total, 271 demandes de permis de construire ont été instruites ; environ 70% ont été validés au total, dont 20% au premier examen.

30% des demandes d'autorisation sont toujours en attente de validation.

37BILAN DES CONTROLES DE BONNE EXECUTION DES TRAVAUX

Il est à noter que le nombre de contrôles de réalisation est très inférieur à celui des contrôles de conception ; cela peut s'expliquer en partie sur le délai de réalisation des travaux qui peut être important (jusqu'à 2 ans entre le dépôt de permis et le contrôle tranchées ouvertes). Cependant, il est également permis de soupçonner que certains travaux ont été effectués sans en avertir le service de contrôle.

Commune	Conforme au PC	Non conforme au PC
Artas	4	2
Beauvoir de Marc	1	1
Chatonnay	5	6
Culin	1	4
Lieudieu	2	0
Meyrieu les Etangs	5	2
Meyssez	0	0
Royas	0	0
Savas Mepin	3	0
St Jean de Bournay	3	1
St Agnin sur Bion	2	0
Ste Anne sur Gervonde	0	0
Tramolé	2	1
Villeneuve de Marc	0	0
Total	28	17

Tableau 4 : Bilan des contrôles de réalisation

De plus, plus de 50% des installations qui se sont avérées non conformes au permis de construire n'ont pas fait l'objet d'un deuxième contrôle, faute de contact de la part du propriétaire. Le comportement de certains entrepreneurs ou propriétaires lors des contrôles non concluants laisse à penser que les dispositifs ont été recouverts malgré l'avis défavorable. Les raisons les plus courantes pour les non conformités sont :

- Sable inadapté pour la mise en place des filtres à sables verticaux
- Profondeurs des ouvrages trop importantes
- Absence de regard ou de té de collecte
- Mauvais espacement des drains
- Regard de répartition non conforme

La cause principale de ces non-conformités est, de l'aveu des entrepreneurs eux-mêmes, une méconnaissance des règles de réalisation des installations d'assainissement autonome, en particulier du DTU 64.1 de Mars 2007.